

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 01.02.2016	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 01.02.2016	N° d'enregistrement F09316P0021
---------------------------------	--	------------------------------------

1. Intitulé du projet

Aménagement de l'avenue du 8 mai 1945, Communes de Septèmes-les-Vallons et de Marseille.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-claude Gaudin

RCS / SIRET

2 0 0 0 0 5 4 8 0 7 0 0 0 1 7

Forme juridique 7344 - Métropole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6.d Infrastructures routières. Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 Km	La section de l'avenue du 8 mai 1945 concernée par le projet se développe sur un linéaire de 280m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet porte sur l'entrée de ville sud de Septèmes-les-vallons.

Il se déroule le long de la partie commerçante de l'avenue du 8 mai 1945 entre l'avenue du Vallon Dol au sud et la rue de l'Etoile au nord.

Les travaux portent sur la requalification de la voirie et des réseaux.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à :

- Améliorer la qualité et la fonctionnalité des espaces publics,
- Sécuriser les déplacements des usagers (véhicules à moteur, piétons),
- Pacifier la circulation automobile dans ce secteur urbanisé.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux comprennent notamment :

- La reprise de la structure de la chaussée, la réalisation d'un plateau traversant en enrobés, l'aménagement d'un trottoir et de places de stationnement perpendiculaires sur le cadre du ruisseau des Aygalades côté pair, la construction de trottoir section courante, aménagement de places de stationnement longitudinales côté impair.
- Le confortement de la berge droite du ruisseau des Aygalades sur la partie non couverte au droit de la zone de travaux. En effet, la berge rive droite de ce cours d'eau est particulièrement érodée et le mur qui soutient la berge est partiellement écroulé. Un ouvrage de confortement massif en lieu et place de la berge effondrée ou dégradée est projeté. Il ne modifiera pas les caractéristiques géométriques du lit du cours d'eau.
- La requalification du réseau pluvial : rénovation de divers raccordements et constructions d'ouvrages annexes associés (regards de visite, avaloirs), remplacement des dispositifs de fermeture. Les exutoires sont conservés.
- La mise à la côte des divers dispositifs de fermeture, tampons et bouches à clé,
- La réalisation des massifs des candélabres, la mise en place de fourreaux et de chambres pour le réseau éclairage et abribus, pour la fibre optique, pour EDF et pour la signalisation lumineuse,
- La réalisation du marquage à chaud pour la signalisation horizontale, mise en place de bandes podotactiles.
- La mise en place de panneaux de police et panonceaux.
- La mise en place de potelets, barrières, bornes, écrans-conteneurs et coussins ralentisseurs en béton.

La durée des travaux est estimée à 7 mois dont 1 mois de préparation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le mode d'exploitation de cette voie publique n'est pas modifié. La circulation sera apaisée grâce aux aménagements projetés et à l'instauration d'une "Zone 30".

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure de déclaration au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement en vue du confortement de la berge droite du ruisseau des Aygalades au droit de la zone d'intervention (dossier en cours d'élaboration).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli au titre de la procédure "étude d'impact au cas par cas"

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur totale de l'aménagement.....	280 ml
Superficie traitée.....	5000 m ²
Profil courant	
trottoir côté impair de largeur variable.....	1.40 ml mini
stationnement longitudinal.....	2.20 ml
chaussée bidirectionnelle.....	6.50 ml
- voie descendante: 3.00 ml	
- voie montante : 3.50 ml	
stationnement en épi.....	5.00 ml
trottoir côté pair de largeur variable.....	1.40 ml mini

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue du 8 mai 1945
Commune de Septèmes-les-Vallons
Commune de Marseille

Coordonnées géographiques¹ Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 5 ° 08 ' 41 " E Lat. 43 ° 19 ' 44 " N

Point d'arrivée : Long. 5 ° 09 ' 00 " E Lat. 43 ° 19 ' 41.4" N

Communes traversées :

Septèmes-les-Vallons et Marseille

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Avenue urbaine, commerces, trottoirs, stationnement, ruisseau des Aygalades à proximité.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Par délibération du Conseil Communautaire, la révision du Plan Local d'Urbanisme de Septèmes-les-Vallons a été approuvée le 17 décembre 2007 (dernière modification approuvée le 23 octobre 2015).
Le projet est situé en zone UB "Agglomération très dense - centre village et noyau".
Par délibération du Conseil Communautaire, la révision du Plan Local d'Urbanisme de Marseille a été approuvée le 28 juin 2013 (dernière modification approuvée le 03 juillet 2015). Le projet est situé en zone UT1 "Tissus discontinus de types collectifs denses et/ou à densifier".

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marseille (13)
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Marseille et Septèmes-les-vallons par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sont dotées d'un Plan de Prévention Bruit dans l'Environnement. Le PPBE a été approuvé en Conseil de Communauté le 28 Juin 2010.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Marseille est couverte par : - un PPRn feu de forêt prescrit le 08/04/2005 - un PPR Inondation prescrit le 12/12/2003 - un PPRn MdT approuvé le 29/10/2002 - un PPRA retrait gonflement des argiles approuvé par A.P le 27/06/2012. La commune de Septèmes-les-Vallons est couverte par : - un PPRn Inondation approuvé le 30/10/2000 - un PPRA retrait gonflement des argiles approuvé le 14/04/2014. Le projet se situe entièrement en zone B2 (moyennement exposée) du PPRA. Ce risque ne constitue pas une contrainte eu égard au projet objet de la présente demande.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 2,3km d'un site Natura 2000 ZSC FR9301603 "Chaîne de l'Etoile-Massif du Garlaban".
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Origine des matériaux excédentaires : - Démolition des bordures et des caniveaux, - Terrassements en déblais, - Préparation du fond de forme, - Travaux localisés de purge et substitution de sols (enlèvements de pavés), - Mise en place de géotextile anti-contaminant. Sous réserve de leur qualité, une partie des matériaux pourra être réemployée sur site.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux devront être apportés notamment pour la réalisation de la chaussée
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Marseille est couverte par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un PPRn feu de forêt prescrit le 08/04/2005 - un PPR Inondation prescrit le 12/12/2003 - un PPRn MdT approuvé le 29/10/2002 - un PPRA retrait gonflement des argiles approuvé par A.P le 27/06/2012. <p>La commune de Septèmes-les-Vallons est couverte par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un PPRn Inondation approuvé le 30/10/2000 - un PPRA retrait gonflement des argiles approuvé le 14/04/2014. <p>Le projet se situe entièrement en zone B2 (moyennement exposée). Ce risque ne constitue pas une contrainte eu égard au projet objet de la présente demande.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux engendrera des nuisances sonores temporaires. Le projet ne rapproche pas l'axe de la voie des habitations et n'augmentera donc pas l'exposition des habitations aux nuisances sonores routières en phase exploitation. Au contraire, la réduction de la vitesse de circulation grâce à l'instauration de la "Zone 30" apaisera l'ambiance sonore.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques odeurs risquent d'être émises lors de la phase d'application d'asphalte.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certainement en phase travaux (pilonneuse, plaque vibrante)
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Eclairage public conservé.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Indirectement, via la circulation routière
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les canalisations DN 315, 400 et 500, les regards et les avaloirs pour évacuer les eaux de ruissellement seront requalifiés. Les exutoires existants sont conservés. Les surfaces étanchées ne seront pas augmentées.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui les travaux consistent à requalifier de la voirie, à l'optimiser et la rendre plus fonctionnelle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne le réaménagement de l'Avenue du 8 mai 1945 sur les communes de Septèmes-les-Vallons et de Marseille.

Il vise à :

- Améliorer la qualité et la fonctionnalité des espaces publics,
- Sécuriser les déplacements des usagers (véhicules à moteur, piétons),
- Pacifier la circulation automobile dans ce secteur urbanisé grâce notamment à l'instauration d'une " Zone 30".

Les aménagements principaux portent sur :

- la construction de chaussée, de places de stationnement et de trottoirs ;
- le confortement de la berge rive droite du ruisseau des Aygalades (aucune modification du lit mineur) ;
- la requalification du réseau pluvial sans modification des exutoires ;
- le génie civil de certains réseaux secs ;
- la signalisation horizontale ;
- la signalisation verticale ;
- le mobilier urbain.

Ce projet occasionnera essentiellement des nuisances durant la phase de travaux. On notera que le confortement de la berge droite du ruisseau des Aygalades fait l'objet d'un dossier de déclaration (en cours d'élaboration) au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement.

En phase exploitation, le projet améliorera le fonctionnement des espaces publics et le cadre de vie des riverains. Il n'engendrera pas d'impacts négatifs supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

En conséquence, nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Zonage milieu naturel
- PPR
- PLU
- Servitudes

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à **Marseille**

le, **18/01/2016**

Signature

Pour le Président et par délégation
Philippe BLANQUEFORT

